

Compte rendu de la séance du 03 juin 2021

Président : BOURREL Marina
Secrétaire : CABEZAS Alexandra

Présents :

Monsieur Justin BOURREL, Madame Marina BOURREL, Madame Alexandra CABEZAS, Monsieur Laurent CHALVET, Madame Gaëlle COLIN, Monsieur Franck CREON, Madame Sylvie ESCUDIER SERIN, Monsieur Olivier PARRET, Madame Laurence PESCHARD LEBLOND, Madame Stéphanie SABLOS, Monsieur Patrick SENEGAS, Madame Cybèle ZAMARA-DIEZ

Excusés :

Monsieur Philippe MOREREAU

Absents :

Madame Fatima HURIER, Monsieur Mohamed-Salem KHAIZOURI

Ordre du jour:

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 6/05/2021
- 2/ Emprunt pour financer les travaux d'aménagement de l'entrée du Village – RD4
- 3/ Création point lecture et adhésion au réseau départemental de lecture publique de la Médiathèque Départementale
- 4/ Motion de soutien – inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de Clermont l'Hérault au contrat de plan Etat-Région

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 06-05-2021 (DE 2021 29)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

2/ EMPRUNT DE 293 000 € - AMENAGEMENT ENTREE DU VILLAGE RD4 (DE 2021 30)

Mme BOURREL Marina, Maire, sollicite l'autorisation de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, un emprunt destiné à financer les travaux d'aménagement de l'entrée du village, côté RD4 d'un coût total de 292 692 € 96 TTC.

L'Assemblée après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibérée, décide :

Article 1 :

Mme Marina BOURREL, Maire, est autorisée à réaliser auprès de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, un emprunt de deux cent quatre-vingt treize mille Euros (293 000 €), destiné à financer les travaux d'aménagement de l'entrée du Village côté RD4 d'un coût total de 292 692 € 96 TTC.

Cet emprunt sera remboursé sur une durée de 20 ans, par échéances trimestrielles de 4 145 € 06, soit un coût global d'intérêts de 38 605 € 00.

Aux conditions de l'institution en vigueur, à la date de réalisation :

Taux fixe - classification suivant la charte GLISSER 1A : 1,25%

Frais de dossier : 0,15% du montant sollicité.

Article 2 :

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 :

Mme Marina BOURREL, Maire, est autorisée à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

3/ CREATION D'UN POINT LECTURE ET ADHESION AU RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE (DE 2021 31)

Considérant qu'un Point lecture est un service de lecture publique assuré par une commune en gestion directe ou en gestion associative par convention, dans un local non réservé à l'usage spécifique de la bibliothèque ou ne répondant pas aux normes minimales de superficie ;

Considérant qu'il est judicieux de s'associer avec le Département pour renforcer l'accès à la culture et à la connaissance pour tous dans le cadre du réseau départemental de lecture publique ;

Madame le Maire propose à son conseil municipal :

- de créer un point lecture
- d'adhérer au réseau départemental de lecture publique de la Médiathèque départementale (convention jointe)

L'assemblée délibérante, après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, décide :

- d'autoriser la création du point lecture
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention pour adhérer au réseau départemental de lecture publique de la Médiathèque départementale

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

4/ MOTION DE SOUTIEN - INSCRIPTION DE LA REALISATION D'UN DEMI ECHANGEUR ENTREE NORD DE CLERMONT L'HERAULT AU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION (DE 2021 32)

Depuis sa mise en service, il y a près de vingt ans, l'autoroute A 75 a grandement transformé les usages et l'utilisation des voies routières sur le Clermontais, notamment aux alentours de Clermont l'Hérault et des communes environnantes.

Le développement du territoire, l'accroissement de la population et l'expansion économique locale ont profondément modifié les usages de la route et l'axe autoroutier est désormais un vecteur essentiel des échanges au sein du Clermontais et du Cœur d'Hérault, comme avec les agglomérations urbaines voisines.

La commune de Clermont l'HERAULT a engagé, courant 2019, une étude d'opportunité conduite par la société OTEIS pour la création d'un diffuseur en demi-échangeur sur l'autoroute A 75, dans la partie nord de son territoire.

Les deux premières phases de cette étude, comprenant un diagnostic et des scénarios ont été livrées et attestent de la nécessité d'un tel aménagement.

Les études de circulation mettent en effet en évidence les remontées de file sur l'autoroute et leur dangerosité pour les usagers notamment aux heures de pointe, tandis que le réseau secondaire et notamment la RD609 connaissent à leur tour une forte saturation.

Un nouvel ouvrage permettrait de remédier à ces difficultés tout en réduisant les durées des trajets pendulaires domicile – travail et les trafics parasites induits.

Enfin, la réalisation d'un tel équipement accompagnerait le rééquilibrage de l'urbanisation du triangle nord de la commune de CLERMONT L'HERAULT dont un projet figure dans le plan local d'urbanisme en cours de révision.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil municipal de BRIGNAC sollicite l'inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de CLERMONT L'HERAULT au contrat de plan Etat – Région.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE l'inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de CLERMONT L'HERAULT au contrat de plan Etat – Région.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

COMMUNICATION /QUESTIONS DIVERSES

- premier retour pour la création du logo : insatisfaisant, préférence pour une proposition mais à retravailler
- dimanche 6 juin : remise du certificat de parrainage
- 2ème édition de la journée des associations le 12 septembre 2021
- chantier mobile SOGETREL pour déploiement de la fibre
- 10 000 € de subvention par le Département pour la restauration du Campanile
- LED école fait
- le 8 juin animation poneys sur le parking de l'Ecole
- opération nettoyage : 46 personnes inscrites, aides pour du matériel par le Département